

Avis 51-303 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Suivi par les ACVM de la divulgation inadéquate de l'information relative au passage à l'an 2000

Par suite de la publication en janvier de son Rapport sur le programme d'examen de la divulgation de l'information relative au passage à l'an 2000, le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») intensifie son examen de l'information présentée par les émetteurs assujettis sur le passage à l'an 2000.

Dans son rapport, le personnel des ACVM concluait que l'étendue et la nature des informations incluses dans les documents d'information continue et les prospectus relativement au passage à l'an 2000 étaient grandement inadéquates.

Dans le cadre de son programme d'examen, le personnel de plusieurs ACVM sélectionnera et révisera des notices annuelles ou des documents similaires déposés par des émetteurs au cours des prochains mois relativement à leur dernier exercice financier terminé. En outre, le personnel des ACVM fera le suivi de l'information présentée sur le passage à l'an 2000 dans les dépôts de certains émetteurs assujettis déjà couverts dans le programme d'examen pour s'assurer que la qualité de cette information s'est améliorée.

Lorsque le personnel des ACVM jugera qu'un émetteur assujetti a failli à son obligation de divulguer de l'information sur sa préparation au passage à l'an 2000, il pourra refuser le dépôt de sa notice annuelle. Dans tous les cas, le personnel des ACVM s'attendra à ce qu'un émetteur fournisse des informations additionnelles afin de corriger promptement les lacunes détectées par le personnel et annonce que son dossier d'information continue a été rectifié.

L'émetteur assujetti n'ayant pas divulgué les éléments importants sur les risques inhérents au passage à l'an 2000, s'exposera à des mesures coercitives qui pourraient aller jusqu'à la convocation d'une audience visant à étudier les sanctions à prendre contre l'émetteur, ses administrateurs ou ses dirigeants.

Les questions peuvent être adressées à :

Agnes Lau
Alberta Securities Commission
(780) 422-2191

Andrew Richardson
British Columbia Securities Commission
(604) 899-6730

Heidi Franken
Ontario Securities Commission
(416) 593-8249